



LIVRET D'ACCUEIL 2022-2023 DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'AIX-LES-BAINS

ADHÉSION MJC OU EVS :

ADHESION MJC	
4.50 €	moins de 11 ans
9 €	de 12 à 16 ans
18 €	plus de 16 ans
25 €	adhésion familiale (couple ou parent/enfant ou frère/sœur)
ADHESION EVS	
5 €	tarif unique (individuel ou famille)

L'adhésion à la MJC est obligatoire pour s'inscrire et participer à un atelier :
4,50 € moins de 11 ans ; 9 € de 12 à 16 ans ;
18 € plus de 16 ans ; 25 € adhésion familiale
(couple ou parent/enfant ou frère/sœur).
Elle donne droit à l'ensemble des activités et
des événements (MJC et EVS).

L'adhésion à l'EVS est obligatoire pour s'inscrire
et participer aux sorties familles, aux cafés des
parents et aux ateliers parents enfants (elle ne
donne pas accès aux ateliers hebdomadaires,
ni à l'accueil jeunes).

L'adhésion est valable du 1er septembre au 31 août de la saison en cours.
Elle comprend l'assurance et vous permet de voter à l'Assemblée Générale et ainsi
de participer à toutes les décisions qui engagent l'avenir de la MJC.
Réduction pour les 11-25 ans qui possèdent la carte Atout Jeunes – 50 %.
Les cartes d'adhésion MJC et EVS donnent droit à des réductions à l'Espace Malraux,
au magasin ARTEIS Voglans ainsi qu'aux stages et aux spectacles de la MJC.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS : TARIFS ET PAIEMENTS

Tout adhérent de la MJC à jour de son adhésion peut s'inscrire à toutes les activités
proposées par l'association (selon son âge).

La cotisation pour un atelier est annuelle et forfaitaire (un calendrier des activités
est disponible consultable sur le portail Go Asso, téléchargeable sur notre site
et affiché au secrétariat). Elle recouvre l'ensemble des frais de fonctionnement
de l'activité (intervenant, matériel, gestion administrative). Suivant l'activité, les
fournitures sont à la charge de l'adhérent.

Les aixois bénéficient d'un tarif de base préférentiel par rapport aux adhérents non
domiciliés à Aix les Bains.

Il n'y a pas d'inscription au trimestre, mais pour favoriser l'accès de tous aux
activités, des facilités de paiement peuvent être accordées aux adhérents : il est
possible de régler en trois fois (par chèques bancaires ou par CB),
les 3 mois suivant l'inscription.

Pour pouvoir se réinscrire, tout adhérent doit être à jour des adhésions et
cotisations de l'année précédente.

Mode de règlement acceptés : chèques bancaires, carte bancaire, espèces, chèques
vacances et coupons sport ANCV.

RÉDUCTIONS SUR LES ATELIERS HEBDOMADAIRES :

Les réductions portent
toujours sur l'activité la moins
chère et ne s'appliquent pas aux
activités musicales.

REMISES	
20%	Pour 2 activités individuelles
15%	Sur les activités adultes pour les étudiants et publics spécifiques (demandeurs d'emploi, RSA, ...)
10%	Pour 2 activités familiales

SÉANCE D'ESSAI :

Une séance d'essai est proposée pour les ateliers hebdomadaires où il reste de la place la semaine de la rentrée.

A l'issue de cette séance, l'inscription est indispensable pour pouvoir participer à l'activité.

DOCUMENTS À FOURNIR :

- Justificatif de domicile (pour bénéficier du tarif Aixois)
- Certificat médical pour les activités sportives

Ces documents peuvent être remis au secrétariat sous format papier ou ajoutés directement sur le portail famille Go Asso.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES MINEURS : REPRÉSENTANT FAMILIAL

Pour toute inscription d'un jeune de moins de 18 ans, le responsable légal doit lui-même s'inscrire sur le portail Go Asso (ou au secrétariat de la MJC) en tant que « représentant familial ». L'adhésion n'est pas obligatoire pour le représentant familial, s'il ne souhaite pas s'inscrire à une activité.

La MJC n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. La personne qui accompagne l'enfant doit s'assurer de la présence effective de l'intervenant dans la salle et venir le récupérer à l'horaire prévu.

CONDITIONS D'ANNULATION D'UNE INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS :

Quel que soit le motif de l'annulation, l'adhésion à la MJC ne sera pas remboursée.

Aucune absence (à une ou plusieurs séances) ne pourra être remboursée.

Si l'annulation est du fait de la MJC (hors cas de force majeure) celle-ci remboursera les séances non effectuées ou la différence de cotisation en cas de changement d'activité.

En cas d'abandon de l'activité en cours de saison à la demande de l'adhérent, la MJC pourra rembourser uniquement pour une annulation justifiée par une maladie ou accident grave de l'adhérent, avec certificat médical d'incapacité à pratiquer l'activité pour le reste de l'année, ou dans le cas d'un évènement important indépendant de la volonté de l'adhérent : mutation, maladie.

Tout remboursement accordé prendra effet à partir de la date de la demande écrite (mail ou courrier) de l'adhérent accompagnée d'une pièce justificative.

La MJC se réserve le droit de retenir 12% du coût de l'activité correspondant aux frais de gestion.

Dans tous les cas, la décision du remboursement appartient au bureau du Conseil d'Administration.

Tout remboursement accordé prendra effet à partir de la date de la demande écrite (mail ou courrier) de l'adhérent accompagnée d'une pièce justificative.

La MJC se réserve le droit de retenir 12% du coût de l'activité correspondant aux frais de gestion.

Dans tous les cas, la décision du remboursement appartient au bureau du Conseil d'Administration.

ATELIERS HEBDOMADAIRES :

Le cours est ouvert dès lors qu'un nombre minimum de participants est inscrit. Ce nombre varie en fonction de l'activité. La MJC se réserve le droit d'annuler un cours par manque d'inscriptions.

Il y a 31 séances pour les cours hebdomadaires et 15 séances pour les cours qui ont lieu une semaine sur 2. Les séances ont lieu uniquement pendant les périodes scolaires, selon les calendriers définis.

ASSIDUITÉ :

Quelle que soit l'activité choisie, une participation régulière est nécessaire. En cas d'absence, il est important de prévenir la MJC qui fait suivre l'information à l'animateur concerné. Des spectacles ou démonstrations peuvent être organisés, la présence de chacun est toujours encouragée (à voir avec l'animateur de l'activité).

RÉCUPÉRATION EN CAS D'ABSENCE D'ANIMATEUR(TRICE) :

En cas d'absence d'un(e) animateur(trice), la MJC s'engage à prévenir les adhérents concernés dans les meilleurs délais grâce aux coordonnées saisies dans Go Asso. Il est donc vivement recommandé de **renseigner un numéro de portable**.

Le(s) cours manqué(s) sera(ont) récupéré(s) soit à une date communiquée par la MJC, soit au terme du calendrier des activités (au mois de juin).

ENFANCE / JEUNESSE :

ACCUEIL DE LOISIRS (11-17 ANS)

Accueil-Jeunes pour les 11-17 ans (à partir de 11 ans ou scolarisé en 6e) : activités à la journée, soirées, sorties culturelles, de loisirs ou sportives.

Ponctuellement le vendredi soir ou le samedi : veillées, activités ou sorties

Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires : activités, sorties, ou séjours (programme disponible à l'accueil et téléchargeable sur le site de la MJC).

CONTACT : ANIMATION@MJCAIX.FR - 07 81 45 64 27

Documents à fournir lors de la 1ère inscription annuelle : bulletin d'inscription, fiche sanitaire avec copie des vaccins, attestation de quotient familial de la CAF (de moins de 3 mois), règlement intérieur dûment remplis et signés.

Préinscriptions obligatoires : sur place lors des permanences, par téléphone ou par mail

CONTACT : PREINSCRIPTIONS@MJCAIX.FR - 06 52 32 33 04

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement 5 jours avant la 1ère journée.

MINIS STAGES DÉCOUVERTES (6-10 ANS) :

Proposés à destination des 6-10 ans

(avec un tarif préférentiel pour les adhérents à la MJC).

CONTACT : SECRETARIAT@MJCAIX.FR - 06 74 67 67 49

ESPACE DE VIE SOCIAL : CENTRE VILLE

Permanences, actions à développer ensemble, ateliers, soirée et sorties.

**CONTACT : ANIMATIONSOCIALE@MJCAIX.FR
07 82 12 23 98**

BÉNÉVOLES :

Vous avez des idées à partager ? Un **projet à développer** et vous ne savez pas par où commencer ? Vous pouvez devenir bénévole à la MJC ! Il est également possible d'**intégrer le Conseil d'Administration** pour les adhérents désireux de s'impliquer davantage dans la vie associative de la MJC.

Comment intégrer les **Commissions de la MJC** : (événements, expositions, jeunes, EVS)
Pour participer à ces temps de réunions et d'échanges il vous suffit de nous contacter.

ASSURANCES :

Les adhérents sont couverts par la responsabilité civile de la MJC, grâce au règlement de leur adhésion individuelle, durant la pratique des activités et des sorties qu'elle organise.

Attention : la MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels dans les locaux durant la pratique d'une activité.

MISE À DISPOSITION DES LOCAUX :

La MJC est hébergée dans les locaux de la Maison des Arts et de la Jeunesse, qui est un bâtiment municipal.

HORAIRES DU SECRETARIAT :

PERMANENCES D'INSCRIPTION SUR PLACE DU 27/06 AU 9/07 ET DU 29/08 AU 17/09 :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10H - 12H		9H - 12H			9H - 12H
17H - 20H		14H - 17H		14H - 17H	

SAISON 2022-2023 :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10H - 12H		9H - 12H			
				14H - 17H	

MJC - 4 rue Vaugelas

Bâtiment Maison des Arts et de la Jeunesse

73100 AIX LES BAINS

Tél : 04 79 35 24 35

Courriel : mjc@mjcaix.fr